

CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE-VILLE/GARE
Compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2010,
Maison de Quartier du Centre-Ville/Gare

Validation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2009

Serge Lebreton soumet la validation du compte-rendu de la réunion précédente aux membres du Conseil de Quartier du Centre-Ville/Gare. Ils approuvent le compte-rendu.

Présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Olivier Douhaut, chargé de mission « Communication Zppaup », présente un diaporama sur la ZPPAUP.

La ZPPAUP est un outil de protection destiné à préserver et mettre en valeur le patrimoine. Il s'agit de répondre à la question suivante : comment adapter les exigences d'un nouvel habitat et d'un nouvel urbanisme tout en préservant et respectant notre patrimoine ?

Cognac dispose d'un riche patrimoine puisqu'il existe au total 19 monuments inscrits ou classés sur la commune auxquels s'ajoutent des sites inscrits, classés, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ou encore une zone Natura 2000.

Le champ d'action d'une ZPPAUP comporte trois volets :

- un volet architectural avec :
 - la protection des abords des monuments historiques : elle permet d'adapter les servitudes des abords des monuments historiques et des sites inscrits aux circonstances de lieu et de leur donner un corps de règles
 - la protection du bâti exceptionnel et du « petit patrimoine »
- un volet urbain avec :
 - la conservation des ensembles urbains homogènes
 - la mise en valeur des lieux de vie et des espaces publics (place, quai etc.)
- un volet paysager avec :
 - la protection des espaces naturels
 - le patrimoine fluvial
 - les éléments paysagers (jardins, alignements d'arbres etc.)
 - la protection des perspectives majeures sur les monuments et la silhouette de la ville

Pour la Ville de Cognac, la démarche a été engagée en 2007 ; la procédure d'élaboration est longue et complexe.

A terme, une ZPPAUP comporte les éléments suivants :

- un rapport de présentation,
- un zonage,
- un règlement et des recommandations.

La ZPPAUP sera présentée le 21 avril prochain au public avec cependant un ciblage plus spécifique en direction des métiers du bâtiment (artisans, agents immobiliers,...).

Jean-François Hérouard, Adjoint en charge de l'aménagement durable, précise que la ZPPAUP présente un caractère réglementaire mais également une partie préconisations.

Concernant l'aspect réglementaire, la Police Municipale est mandatée pour vérifier que les autorisations de travaux nécessaires ont été demandées par le donneur d'ordre des travaux. Deux policiers municipaux seront d'ailleurs formés afin d'effectuer cette mission de contrôle en matière d'urbanisme.

Pour les recommandations, des permanences du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ou de l'Architecte des Bâtiments de France se tiendront à Cognac tous les 15 jours afin que les citoyens ayant des projets de travaux puissent obtenir des conseils.

Un membre du Conseil de Quartier demande si les travaux de recherche qui ont été menés pour élaborer la ZPPAUP vont conduire à une labélisation « Ville d'Art et d'Histoire ».

Il est répondu qu'en effet un dossier va être monté pour obtenir une labélisation de ce type, afin de valoriser le patrimoine de la ville; un travail est actuellement engagé avec la ville de Saintes (qui détient le label) pour aller peut-être, dans un second temps, vers une labélisation autour du fleuve Charente.

Un membre du Conseil de Quartier souhaite savoir si le patrimoine du sous-sol est également pris en compte dans cette démarche.

Il est répondu que ce patrimoine, même riche, n'est pas pris en compte.

Concernant le projet « Ville d'Art et d'Histoire », un chargé de mission va reconstituer l'historique du patrimoine bâti mais également travailler sur le patrimoine que représente la mémoire orale.

Un membre du Conseil de Quartier estime que la valorisation du patrimoine doit s'accompagner d'un travail sur le respect de la propreté des rues, notamment en ce qui concerne les déjections canines.

Réflexion sur les projets que le Conseil de Quartier pourrait porter

Les membres du conseil de Quartier listent leurs idées de projets :

- mettre le wifi dans le jardin public,
- ajouter des bancs dans le jardin public et en ville,
- végétaliser le « vieux Cognac » trop minéral, planter des arbres,
- mettre des points de compost en centre-ville,
- revoir le mobilier urbain (demi-sphères de la place du Canton à enlever par exemple),
- installer des miroirs pour améliorer la visibilité et donc la sécurité routière,
- ajouter des toilettes publiques en centre-ville ou mieux les indiquer par une signalétique adaptée,
- implanter une « colonne Morris »,
- mettre en place du mobilier urbain de loisirs ou de sports.

Concernant les toilettes publiques, en plus de la signalétique, il serait utile que leurs emplacements soient indiqués sur les dépliants touristiques.

Claude Guindet indique qu'il transmettra cette proposition à la Communauté de Communes, compétente en matière de tourisme.

Il ajoute que la Communauté de Communes travaille actuellement sur la création de circuits de découverte de la ville, avec des panneaux signalétiques présentant l'historique des sites intéressants; un groupe de travail a été constitué pour élaborer ce projet.

Claude Guindet proposera à la Communauté de Communes d'intégrer à ce groupe de travail un ou deux membres du Conseil de Quartier du Centre-Ville.

Les membres du Conseil de Quartier souhaitent connaître les projets municipaux concernant le quartier afin de travailler de façon cohérente sur leurs propres projets.

Par exemple, les matériaux et l'aspect esthétique du projet de la rue Aristide Briand pourraient leur être présentés.

Serge Lebreton indique que la municipalité propose à chaque Conseil de Quartier de réfléchir à l'organisation de manifestations estivales destinées à animer le quartier du Centre-Ville/Gare ; un

budget est prévu pour ces animations de quartier.

Claude Guindet estime que le Centre-Ville est déjà très pourvu en animations durant l'été (le Blues, la Fête du Cognac, ...) et pense qu'il n'est pas utile d'en organiser de nouvelles.

Serge Lebreton précise que les manifestations existantes sont implantées sur le Centre-Ville mais s'adresse à l'ensemble des Cognaçais et des touristes, ce qui n'est pas l'objectif des animations estivales de quartier.

Questions diverses

Un membre du Conseil de Quartier demande ce qui est prévu cette année pour la fête de la musique ; a priori, le thème retenu serait les musiques celtiques.

Est évoqué ensuite la gare SNCF où il n'y a pas d'abri pour les personnes qui attendent les bus ; Claude Guindet indique qu'il transmettra cette remarque à la Communauté de Communes, compétente en matière de transports urbains.

Prochaine réunion du Conseil de Quartier

La prochaine réunion du Conseil de Quartier aura lieu le jeudi 11 mars à 19h00 à la Salamandre (salle Marguerite d'Angoulême).

Membres du Conseil de Quartier présents :

Mme Christiane BABIAUD, M. Jacques BAUFRETON, M. Michel CHATELET, Mme Emmanuelle CLAVURIER, Mme Annie CLOT FOURNIER, Mme Régine DEL BIANCO, Mme Evelyne DELILLE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Jacques DESCHAMPS, M. Jean-Baptiste ETCHEBERRIA, M. Martin FOICHAT, M. Julien HAUSER, Mme Danielle JOURZAC, M. Jean-Marie MAROLLEAU, M. Sylvain OZANNE, M. Henri PASTEUR, Melle Sylvie PEYROT, M. Jacques POINOT, M. Pascal RIBES, Mme Vally SABATTINI, Melle Yanick SCHWARTZ

Membres du Conseil de Quartier excusés :

Mme Noëlle BLANCHON, Mme Catherine BRIAUD-BELLIOT, Melle Stéphanie FRITZ, Mme Bénédicte GAILLEDREAU, M. Joseph SCHOUFT

Participaient également :

Serge LEBRETON, Claude GUINET, Jean-François HEROUARD
Olivier DOUHOUT, Nathalie GOURDET